Bureau d'information et de communication

Rue de la Barre 2
1014 Lausanne

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Axes prioritaires 2003-2005

Prévention et lutte contre la toxicomanie

Le Conseil d'Etat a défini les axes prioritaires qui orienteront la prévention et la lutte contre la toxicomanie de 2003 à 2005, sur la base du rapport d'évaluation du dispositif socio-sanitaire vaudois de prévention et de lutte contre la toxicomanie réalisé par l'Institut universitaire de médecine sociale et préventive (IUMSP). Ce rapport montre que le système actuel de prise en charge des personnes toxico-dépendantes est efficace et cohérent.

Les mesures en cours, principalement en matière de prévention, seront encore renforcées dans les années à venir.

Se fondant sur l'évaluation de l'IUMSP, la Commission cantonale pour la prévention et la lutte contre la toxicomanie propose chaque deux ans au Conseil d'Etat des axes à suivre pour sa politique en matière de toxicomanie.

Pour les années 2003 à 2005, le Conseil d'Etat a ainsi décidé d'accentuer les efforts de prévention contre les risques d'extension des infections par le Sida ou l'hépatite. Une étude est en cours concernant l'intervention de professionnels de la santé et du social dans les appartements privés qui servent collectivement aux toxicomanes, afin de réduire les risques d'infection principalement liées aux injections.

Il s'agira également de consolider la prévention et la prise en charge des jeunes consommateurs notamment les 14-18 ans, de soutenir la réinsertion sociale et professionnelle des toxicomanes et de renforcer la chaîne pénale.

Un autre axe prioritaire consistera à solliciter et renforcer les liens entre les centres spécialisés, les Centres sociaux régionaux et les Offices régionaux de placement notamment, afin d'assurer la transition entre les différentes phases de prise en charge des personnes toxico-dépendantes.

Parallèlement à ces orientations, le Conseil d'Etat continue à soutenir les centres spécialisés socio-éducatifs, médicalisés, ambulatoires et résidentiels. Ceux-ci sont

appelés à accentuer leur collaboration afin d'assurer un meilleur suivi des usagers.

Ces choix d'orientation de la politique de lutte contre la toxicomanie sont fondés sur le rapport de l'IUMSP qui montre, pour la période de 2000 à 2002, que la consommation d'héroïne et de cocaïne semble se stabiliser, avec une diminution de l'injection par voie intraveineuse. En revanche, celle de produits cannabiques ou de nouvelles drogues en vogue (ecstasy, GHB, Combo) s'est accentuée avec une tendance importante à la polytoxicomanie (drogue, médicaments et alcool).

Prônant une perception différente, une minorité des membres du Conseil d'Etat estime que la problématique des locaux d'injection devrait figurer dans les axes prioritaires de la politique gouvernementale.

Le rapport de l'IUMSP est disponible sur le site suivant : www.hospvd.ch/iumsp

Bureau d'information et de communication de l'Etat de Vaud

Lausanne, le 28 octobre 2003

RENSEIGNEMENTS POUR LA PRESSE UNIQUEMENT

M. Eric Toriel, Secrétaire de la Commission cantonale pour la prévention et la lutte contre la toxicomanie , tél. : 021 / 316 50 06

TÉLÉCHARGEMENT(S)

ToxVD 2_final_web
ToxVD 1_final_web
résultats iumsp
axes 2003-2005